

# Nouveau cadre et nouveaux objectifs de la coopération au développement

## La Charte de la coopération au développement

Exposer clairement la philosophie et les principes de l'aide au développement du gouvernement japonais

### 1 La philosophie de la coopération au développement du Japon

#### (1) Objectifs

Le Japon contribuera encore plus activement à la paix et la prospérité de la communauté internationale. Par ailleurs, ses activités de coopération contribueront à garantir les intérêts nationaux tels que le maintien de la paix et de la sécurité tout en favorisant la prospérité

#### (2) Politiques de base de la coopération au développement du Japon

- A. Contribuer à la paix et à la prospérité à travers une coopération poursuivant des objectifs non militaires
- B. Promouvoir la sécurité humaine
- C. Mener une coopération visant un développement autonome par un soutien aux efforts d'auto-assistance ainsi qu'un dialogue et une collaboration basés sur l'expertise et l'expérience du Japon

### 2 Objectifs prioritaires

#### (1) « Croissance de qualité » et éradication de la pauvreté par cette croissance

#### (2) Partage des valeurs universelles et réalisation d'une société pacifique et sûre

#### (3) Établissement d'une communauté internationale durable et résiliente en engageant des efforts pour relever les défis mondiaux

La Charte de la coopération au développement dessine les grands axes de la coopération au développement du Japon au sein de la coopération internationale. Elle est caractérisée par trois facteurs : (1) multiplication des défis et des risques associés à la mondialisation ; (2) diversification, complexification et extension des problèmes de développement, comme en témoigne notamment la fragilisation des pays en conflit ; (3) présence accrue des pays émergents et des fonds privés dans la sphère du développement.

La nouvelle Charte clarifie les objectifs et les politiques de base de la coopération au développement du Japon telle que définie ci-dessus, et établit trois domaines prioritaires : (1) une « croissance de qualité » à la fois inclusive, durable et résiliente, et qui permette d'éradiquer la pauvreté (2) le partage des valeurs universelles et la réalisation d'une société pacifique et sûre, et (3) l'édification d'une

communauté internationale durable et résiliente en engageant des efforts pour relever les défis mondiaux.

En outre, la nouvelle Charte précise que le Japon doit continuer d'établir des relations de coopération mutuellement bénéfiques basées sur un partenariat égal avec les pays en développement dans un contexte instable au Japon et à l'étranger. Elle stipule également que le Japon doit renforcer les partenariats avec divers acteurs au niveau national et international, notamment avec le secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises, les gouvernements locaux, les universités et les instituts de recherche, les ONG, les organisations internationales et les pays émergents donateurs. Ces nouvelles orientations sont reflétées dans le changement de nom de la Charte de l'APD qui a été rebaptisée « Charte de la coopération au développement ».

Avec les transformations significatives du Japon et de la communauté internationale, le rôle de l'aide publique au développement (APD) évolue lui aussi. Dans ce contexte, le gouvernement japonais a élaboré la Charte de la coopération au développement, en février 2015. Il s'agit de la première révision de la Charte de l'APD depuis onze ans et demi. La Charte de l'APD, qui orientait jusqu'alors les politiques d'APD du Japon, avait été formulée en 1992 puis révisée en août 2003.

Pour sa part, la communauté internationale a formulé en septembre 2015 le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le nouveau programme, conçu pour prendre la suite des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), doit résoudre les problèmes laissés en suspens par les OMD tout en s'attaquant aux problèmes nouveaux et émergents.

La JICA met en œuvre ses programmes conformément aux politiques et objectifs nationaux et internationaux.

## Les objectifs de développement durable (ODD)

### Vers un monde où personne n'est laissé de côté

Le sommet des Nations unies pour le développement durable, qui s'est tenu à New York en septembre 2015, s'est conclu par l'adoption d'un document intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Afin de « ne laisser personne de côté », le Programme 2030 prend les objectifs de développement durable (ODD) comme lignes directrices pour éradiquer la pauvreté et parvenir à un développement durable en 15 ans, entre 2016 et 2030.

Constitués de 17 objectifs, 169 cibles et 230 indicateurs, les ODD appellent à une action commune du monde entier, pays développés et pays en développement. Le Japon, grâce à son expérience et à la force de son APD, est en mesure de répondre à de multiples aspects des ODD, ce qui offrira à la JICA de nombreuses occasions de renforcer sa contribution.

#### Les objectifs de développement durable (ODD)



#### Les caractéristiques des ODD



#### Les cinq P

Avec la phrase clé « Ne laisser personne de côté », les ODD se concentrent sur les cinq P : population, planète, paix, prospérité et partenariat.

### Efforts de la JICA pour contribuer aux ODD

#### 1 Faire face aux problèmes qui n'ont pas été résolus par les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et aux problèmes nouveaux et émergents

Pour parvenir à la sécurité humaine, la JICA prend part à la réalisation d'un monde où « personne n'est laissé de côté ». La JICA poursuivra ses efforts pour répondre aux objectifs non atteints durant l'ère des OMD, notamment ceux liés à la santé maternelle et infantile et l'accès à l'assainissement. La JICA concentrera également son action sur les régions qui

ont le plus de mal à atteindre ces objectifs, notamment l'Afrique subsaharienne. De plus, la JICA s'attaquera aux problèmes qui n'étaient pas couverts par les OMD, notamment les inégalités liées aux différences géographiques, au genre ou au handicap dans les pays et entre les pays, ainsi que le changement climatique et les catastrophes naturelles.

#### 2 Privilégier une « croissance de qualité » et durable

Pour réaliser ces objectifs de manière durable, la JICA déploiera une aide qui contribuera à une « croissance de qualité ». Cette croissance est (1) inclusive dans la mesure où les fruits de la croissance sont partagés au sein de la société dans son ensemble, en ne laissant personne de côté ; (2) durable pour bénéficier aux générations futures notamment en matière de respect de l'environnement et de la société et de lutte contre le réchauffement climatique ; et (3) résiliente en étant capable de supporter et de

se rétablir des crises économiques, des catastrophes naturelles et d'autres chocs.

Étant donné la difficulté de mobiliser les fonds importants nécessaires pour atteindre les ODD uniquement avec l'APD, il est nécessaire de faire appel à des moyens innovants. Plus que jamais, la JICA recherchera les financements et les technologies du secteur privé et encouragera les partenariats avec toutes sortes de parties prenantes, notamment la société civile, les universités et les instituts de recherche.